



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 7
POUR : 7
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le treize février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 9 février 2026

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jacques JOUANS à Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Délibération n° 02-13022026-08 : Budget POLE SPORTS LOISIRS – M4
Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services industriels et commerciaux ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025 du budget Pôle Sports Loisirs M4, il convient d'affecter les résultats de la gestion 2025, qui se présentent comme suit :

	RESULTATS REPORTES CA 2024	COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (COMPTE 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER *	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	11 465,33 €		11 468,37 €	-14 035,60 €	8 898,10 €
FONCTIONNEMENT	12 720,44 €	0,00 €	11 833,16 €		24 553,60 €

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus,

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2025 du budget Pôle Sports Loisirs M4 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	24 553,60
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Total affecté au c/ 1068 :	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	24 553,60
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Résultat d'investissement à reporter compte 001 (dépenses ou recettes) :	22 933,70 €

- Dit que le budget primitif 2026 qui sera soumis à l'approbation lors de cette même séance reprendra ces affectations.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 17/02/2026



Le Maire,

Yves GENEVOIS